

Programme de formation

Plus-values des particuliers : comment serez-vous imposé ?

Objectifs de la formation

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- ✓ Identifier les différents régimes de plus-values de particuliers
- ✓ Mesurer les champs d'application, les modalités d'imposition, les dispositifs d'exonération et de réduction

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé.

Programme

Cessions de titres de sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS)

Cessions de titres de sociétés non assujetties à l'IS par des associés n'y exerçant pas leur profession

Cessions de biens immobiliers détenus en direct ou par le biais d'une société

Cessions de biens immobiliers

Intervenant



Frédéric Tramus
Expert-comptable et commissaire aux comptes

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.



Lundi 27 mai 2024
De 9h à 12h30



3h 30



Présentiel à Picpus,
Paris 12^{ème}



18 personnes maximum



Tous professionnels



Adhérent :

Inclus

Autres publics :

150 € HT – 180 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85